

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.125

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 11 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Patrick DUBLIN pouvoir à M. Jean-Charles VALMY, Mme Caroline ANDREU pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Jean-Jacques BECHENY pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, Mme Lyliya CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EIDOS POUR LA MANIFESTATION DES ANIMES

Exposé :

L'association Eidos organise la 7ème édition de la manifestation Les Animés sur la commune d'Aucamville en partenariat avec Les Cinés de cocagne et la mairie d'Aucamville, du 19 au 22 octobre 2022. Cet événement est organisé dans le cadre du projet régional et itinérant de l'association Eidos des Rencontres de l'animation en Occitanie.

L'objectif de cet événement est de proposer une manifestation culturelle, pédagogique, populaire, artistique, professionnelle, de qualité autour du cinéma d'animation d'auteur.

Elle se décline autour de 5 piliers :

- Les projections de courts et longs métrages d'animation récents avec invités,
- Les rencontres professionnelles : workshop & masterclass à destination des étudiants des écoles de cinéma de la région, ouvertes au public.
- Une exposition sur la fabrication de films d'animation : reconstitution miniature des ateliers de création des réalisateurs au sein de boîtes noires autonomes composantes d'une exposition itinérante.
- La petite fabrique animée : ateliers d'initiation jeune public à partir de matériaux de récupération et de déchets ré-enchantés et animés, encadrés par des jeunes professionnels de la région.
- Le Tremplin jeunes talents de l'animation d'auteur en Occitanie - Programme des meilleurs courts-métrages d'animation d'étudiants de la Région diffusés dans les salles partenaires.

Cette action se veut être un relais de la manifestation "Les Toons débarquent" et s'inscrit dans la "Fête du Cinéma d'animation" portée par l'AFCA.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association EIDOS. Une convention sera conclue avec l'association EIDOS et les Cinés de Cocagne précisant les modalités d'organisation de la manifestation par l'association et les contributions des différents partenaires, dont le financement par la commune d'Aucamville.

S'agissant de la participation financière de la ville, il est proposé que la subvention soit versée à la signature de la convention, après tenue de la manifestation.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission culture du 14 octobre 2022,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'autoriser le maire à signer la convention avec l'association EIDOS et Les Cinés de Cocagne définissant les conditions d'organisation et de financement de la 7ème édition de la manifestation Les Animés à Aucamville.

Article 2 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'association EIDOS, qui sera versée après signature de la convention et tenue de la manifestation.

Le Maire,

Gérard ANDRE